

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2023

Convocation du 27 mars 2023


L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Madame Jocelyne GOUGOU, Maire.

Présents : Sandrine BUSILLET, Samuel CARRET, Rémi CADOUX, Jean-François DUBONNET, Stéphanie ERB, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE (arrivé à 21h17), Catherine LALINDE, Cédric LOUIS, Agnès MARANZONI, Bernard MARECHAL, Hubert MARECHAL.

Absents et excusés : Joëlle ARNAUD, Cindy MARLIN, Vincent LUYTON

Pouvoir : Vincent LAGUILLAUMIE a donné pouvoir à Agnès MARANZONI.

M. Hubert MARECHAL a été élu secrétaire de séance.

 Ordre du jour :

- **A)** Budget : Vote du budget primitif
- **B)** Vote des taux des impôts directs locaux
- **C)** Mise à jour du tableau des commissions municipales
- **D)** Délibération eau et climat
- **E)** Questions diverses

La séance débute à 19h15.

Le compte-rendu du 16 janvier 2023 est validé.

Le compte-rendu du 27 février est validé.

A) Budget : vote du budget primitif

Mme le Maire donne la parole à H.MARECHAL, 1^{er} adjoint, en charge des finances.

M. H.MARECHAL présente les 2 sections du budget primitif 2023 de la commune arrêté lors de la réunion de la commission finances du 22 mars 2023.

Le budget primitif 2023 présenté équilibre les dépenses et les recettes à hauteur de **659 876 €** pour de la section fonctionnement et **616 292 €** au titre de la section investissement.

Le Budget Primitif 2023 est voté par chapitre et par section.

Lors du vote du compte administratif, nous avons décidé le transfert de 117 541.97 € d'excédent de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. L'excédent en section d'investissement est de 51 260.25 €.

Une synthèse de budget 2023 a été présentée en faisant apparaître les dépenses et les recettes qui doivent être équilibrées.

Les chapitres importants de dépense dans la section de fonctionnement sont les charges à caractère général dûe à l'évolution des prix et les charges de personnel qui est basée sur une année complète.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, le chapitre qui engorge le plus de recettes est celui des impôts et taxes, à cause de la revalorisation de la valeur locative de +7.1% et également de l'augmentation du nombre d'habitants.

L'attribution des subventions aux associations s'élève à 3 163.60 €. Une attribution pour l'association de l'Entente Val d'Hyères concernant la bibliothèque a été évoquée : le fonctionnement de la bibliothèque n'étant plus géré par l'Entente Val d'Hyères, cette attribution qui leur était versée pour l'achat de livres n'a plus lieu d'être. Une cabane à livres sera installée sur la commune pour que les livres retrouvent une seconde vie.

Lors du conseil d'école, le sujet de la réouverture de la bibliothèque a été évoqué par les délégués de parents d'élèves pour l'école. L'organisation n'est pas encore finalisée : une reprise sera possible à la rentrée. Deux parents d'élèves et un grand-parent seraient disponibles en tant que bénévoles. La Mairie est d'accord pour payer l'adhésion à Savoiebiblio ainsi que les travaux nécessaires pour la réouverture de la bibliothèque. Si nécessaire, une nouvelle subvention sera attribuée.

Concernant la section d'investissement, M. H.MARECHAL passe en revue la totalité des dépenses et des recettes.

Mme le Maire informe les conseillers de son rendez-vous avec M. PALIN, directeur des bâtiments de l'infrastructure et des voiries de l'agglomération de Grand Chambéry :

- Cheminement piéton le long de la départementale en-dessous des Bonnets,
- Route de la Désertaz,
- L'aménagement du parking de la Combe.

Pour le moment, seuls le cheminement piéton des Bonnets, et la route de la Désertaz nécessitent l'acquisition de parcelle. Les travaux de la route de la Désertaz n'ont pas pour but de l'élargir mais de pouvoir faire un point d'arrêt pour laisser passer les véhicules. Pour l'aménagement du parking 4 à 5 places de stationnement pourraient être aménagées à l'entrée du hameau de la Combe. Un relevé devra être effectué compte tenu de la présence de la voie verte et de l'accès à la maison d'un particulier.

Cette année sera une année transitoire entre la fin de l'aménagement de l'école et le lancement de nouvelles actions. Afin de permettre la prise de décisions, plusieurs études seront lancées au sein de commissions municipales :

- L'aménagement du centre
- L'isolation de la salle polyvalente
- L'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente
- La récupération d'eau des différents bâtiments
- L'engagement eau et climat

En ce qui concerne le projet du quotient familial pour le paiement du périscolaire, sur 110 élèves dont 64 familles, 30 familles ont communiqué leur QF à la mairie, ce qui signifie que l'idée de payer en fonction du QF ne fait pas l'unanimité. Il est prévu de relancer les familles. Une étude sur l'ensemble des cantines du secteur doit être effectuée afin de mettre en évidence celles qui ont opté pour le quotient familial. Avec le changement de fournisseur il sera nécessaire de refaire un point.

Lors de la commission Finances, l'achat de la mini-pelle et de la remorque a été sujet de discussion. La location de la mini-pelle est à 150 € HT la journée. Nous avons demandé un devis pour de la location longue durée (sur 4 ans) uniquement de la mini-pelle : le montant est de 32 000 € HT. En ce qui concerne l'entretien du matériel, le coût est de 316€ après 50 heures de travail, et de 492€ après 500 heures de travail. Si la commune opte pour l'achat, le coût est de 47 726 € TTC avec la remorque universelle incluse. Si l'investissement ne comble pas les attentes de la commune, la mini-pelle pourra être revendue au bout de 5 ans pour un montant minimum de 16 000 €. La mini-pelle a une durée de vie de 15 ans minimum.

H. MARECHAL demande s'il faut maintenir l'achat de la mini-pelle.

B. MARECHAL propose de continuer dans la location ou une autre solution et de voir avec la Mairie de Montagnole.

S.ERB demande si d'autres communes comme Vimines ou Cognin seraient intéressés par l'achat ou la location communs de ce matériel.

Mme le Maire communique sur le fait que Vimines en a déjà une, et pour Cognin cela serait compliqué de disposer du matériel.

J-F DUBONNET indique que l'agent technique se servirait plus de la mini-pelle que du tracteur.

H. MARECHAL rappelle que le tracteur a été acheté car le prix du déneigement a coûté énormément à la commune.

C.LALINDE rejoint le point de vue de J-F DUBONNET en termes d'usage : la mini-pelle sera utilisée plus régulièrement.

Il est proposé de mettre au vote l'achat de la mini-pelle et la remorque.

Adopté par 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

Le budget primitif 2023 s'équilibre à 659 876 € en section de fonctionnement et à 616 292 € en section d'investissement.

Adopté à 11 voix POUR et 1 ABSTENTIONS

Mme le Maire remercie Hubert MARECHAL pour le travail effectué.

B) Vote des taux des impôts directs locaux

Après un long débat, il a été proposé deux taux : 4 % et 2%. Il est rappelé que les impôts représentent la principale ressource de la commune.

Après les deux présentations, l'application du taux a été voté comme suit :

Augmentation de 2% : 10 voix

Augmentation de 4% : 1 voix

Aucune augmentation : 1 voix

Suite à cette augmentation de 2%, les taux d'imposition sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 7.94 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31.54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93.47 %

Adopté à 11 voix POUR et 1 voix CONTRE

C) Délibération eau et climat

Mme le Maire fait le point sur l'opération « Eau climat, on agit ! » avec les actions obligatoires et les actions à la carte ainsi que la convention d'engagement.

Elle a pris contact avec M. BERARD pour faire le point sur la convention d'engagement. Après cette entrevue téléphonique, la commune s'engage pour les actions obligatoires. Les autres actions seront abordées lors des différentes commissions et une nouvelle convention d'engagement sera alors signée.

Adopté à l'unanimité (12 voix).

D) Mise à jour du tableau des commissions municipales

Mme le Maire communique sur la modification du tableau des commissions municipales (voir document annexé) qui a été évoqué lors de la réunion du 28 mars sur le bilan de mi-mandat. Les commissions seront pilotées par des élus, le maire y participera mais ne se chargera ni de l'animation ni de la préparation de la réunion. Un compte-rendu des différentes réunions sera transmis à tous les membres du conseil. H. MARECHAL précise que les commissions devront apporter des éléments chiffrés (coûts et montant des subventions éventuelles).

Une création de commission aménagement du centre a été actée.

Les commissions développement durable et animations pourront être ouvertes aux publics. L'aménagement du centre sera ouvert à la population lorsque les projets seront fixés.

E) Questions diverses.

Décès Mme CLAUS :

B. MARECHAL communique sur le décès de Mme CLAUS Huguette à l'âge de 97 ans qui était conseillère municipale de 1971 à 1977. Avec Mme REY Lucienne, elles étaient les deux premières femmes au sein du conseil municipal de Saint-Cassin pour une population de 450 habitants.

A. MARANZONI rajoute de Mme CLAUS était la doyenne de la commune.

Urbanisme :

B. MARECHAL souhaite avoir des explications sur les raisons des refus des permis de construire et des déclarations préalables.

Mme le Maire répond que des demandes de pièces complémentaires sont demandées mais que les administrés ne les retournent pas. Le non-respect du PLUi est également une raison de refus.

C.LALINDE demande s'il n'est pas possible d'appliquer des frais administratifs aux administrés qui ne retournent pas les documents demandés.

Mme le Maire indique l'avoir demandé au service ADS qui a répondu qu'il n'était pas possible de refacturer aux administrés. Nous allons nous renseigner auprès de la trésorerie pour savoir s'il est possible de refacturer certains frais administratifs.

Conseil Municipal : 22 mai 2023 à 19h00.

Repas agent-élus : 2 juin 2023.

Commission réfection salle polyvalente : 24 avril 2023 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.